



## Politique d'annulation et de remboursement à l'initiative du participant

*Mise à jour le 25 juin 2021*

Le participant ou le responsable d'une inscription de groupe peut annuler sa demande d'inscription au Congrès en envoyant un courriel à [info@idee.education](mailto:info@idee.education).

Si l'annulation est faite :

- Jusqu'à trente (30) jours avant le début de l'événement, **Idée éducation entrepreneuriale** s'engage à transmettre un remboursement intégral – moins un montant de 25\$ par personne pour couvrir les frais administratifs;
- Jusqu'à quinze (15) jours avant le début de l'événement, **Idée éducation entrepreneuriale** s'engage à rembourser 50% du montant de l'inscription;
- Entre quatorze (14) jours et la veille de l'événement, **Idée éducation entrepreneuriale** ne fera aucun remboursement (toute inscription au Congrès reçue dans les 14 jours précédant l'événement est non-remboursable et correspond à une vente finale).

Sur réception du courriel de demande d'annulation d'inscription, **Idée éducation entrepreneuriale** s'engage à transmettre un remboursement au participant ou au responsable d'une inscription de groupe au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la réception dudit courriel.

**Idée éducation entrepreneuriale** n'est pas responsable des erreurs effectuées par les participants ou les responsables des inscriptions de groupe au moment de l'achat de leurs billets (ex. un participant qui choisit le mauvais tarif ou qui oublie d'appliquer un coupon de réduction).

Le fait de ne pas participer à l'événement pour quelconque motif ne libère pas le participant de l'obligation d'acquitter les frais de Congrès, mais le participant peut en tout temps transférer son inscription à une personne de son choix en écrivant par écrit à [info@idee.education](mailto:info@idee.education) et en fournissant le nom et le courriel de la personne.

## Politique d'annulation, de report ou de remboursement à l'initiative d'Idée éducation entrepreneuriale

**Idée éducation entrepreneuriale** se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier en tout ou en partie la programmation et le format de l'événement.



En cas d'annulation du Congrès, **Idée éducation entrepreneuriale** transmettra un remboursement intégral du montant payé par le participant ou le responsable de l'inscription de groupe dans un délai de trente (30) jours suivant la confirmation de l'annulation de l'événement.

En cas de report du Congrès à l'initiative d'**Idée éducation entrepreneuriale**, le participant ou le responsable d'une inscription de groupe sera informé par courriel et l'inscription sera automatiquement transférée à la nouvelle date prévue.

Le participant ou le responsable d'une inscription de groupe disposera d'un délai de quinze (15) jours suivant la réception de la confirmation du report d'événement pour réclamer un remboursement intégral - moins un montant de 25\$ par personne pour couvrir les frais administratifs - à **Idée éducation entrepreneuriale** en écrivant à [info@idee.education](mailto:info@idee.education), à défaut de quoi il sera réputé avoir accepté la date de report du Congrès et aucun remboursement ne sera conséquemment accordé.

Advenant que le participant ou le responsable d'une inscription de groupe réclame un remboursement dans les délais requis, **Idée éducation entrepreneuriale** s'engage à transmettre le remboursement au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la réception dudit courriel.

Aucune modification par **Idée éducation entrepreneuriale** dans la programmation du Congrès ne justifie une demande de remboursement de la part du participant ou du responsable d'une inscription de groupe. Advenant le cas où le participant ou le responsable d'une inscription de groupe souhaite annuler son inscription à la suite d'une modification apportée à la programmation du Congrès, les conditions de la section « Politique d'annulation et de remboursement à l'initiative du participant » s'appliquent.